



Je peux vendre un produit inporté sans avoir le sigle NF

Par **ange555**, le **01/12/2008** à **21:31**

Bonjour,

Je suis en passe de créer mon entreprise de vente d'éthylotests de poche.
J'aimerais savoir si mes produits que je fait importer sont obligatoirement obligés de porter la mention NF car ils portent deja la mention CE.

Aussi une question : si un client utilise mon produit, qui lui dit qu'il n'est pas positif à alcool, mais, que par la suite s'il prend le volant et que la police l'arrête et qu'il se révèle, en faite, qu'il soit positif à l'alcool. Si le client se retourne contre moi, je risque quoi ?

Merci de par avance de votre reponse.

cordialement laurent adrien
(ange.026@live.fr)